

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 066-246600449-20241205-DEL170_PLUTR2-DE

PLAN LOCAL D'URBANISME

TROUILLAS



PIECE V.A

Liste des servitudes d'utilité publique



REVISION

APPROBATION - 05.12.2024





ANNEXES - LISTE DES SERVITUDES

REVISION

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 066-246600449-20241205-DEL170_PLUTR2-DE

APPROBATION 05.12.2024



ANNEXES - LISTE DES SERVITUDES

REVISION - PLU TROUILLAS

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 066-246600449-20241205-DEL170_PLUTR2-DE

APPROBATION : 05.12.2024

Nom officiel de la servitude	Référence du texte qui permet d'instituer la servitude	Détail de la servitude	Date de l'acte qui a institué la servitude sur le territoire du P.L.U.	Administration ou service gestionnaire de la servitude
<p>AS1</p> <p>Servitudes attachées à la protection des eaux potables</p>	<p>Articles L. 1321-2 du code de la santé publique</p> <p>Décrets d'application codifiés aux articles R. 1321-8, R. 1321-13 du code de la santé publique</p>	<p>Forage Pla d'Amont</p>	<p>DUP du 21 juillet 1966</p>	<p>Délégation Territoriale de l'ARS</p> <p>Direction, pôle offre de soins et autonomie et service santé publique</p> <p>53 avenue Jean Giraudoux</p> <p>66100 Perpignan</p>
<p>I3</p> <p>Servitudes relatives à la protection des conduites de gaz</p>	<p>/</p>	<p>66 - DN 100 GrDF</p> <p>Thuir à Trouillas</p>	<p>Arrêté préfectoral du 2 février 2018</p>	<p>TIGF</p> <p>Espace Volta - 40 avenue de l'Europe - CS 20522 - 64000 PAU</p>
<p>I4</p> <p>Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques</p>	<p>Loi du 15 juin 1906</p> <p>Loi du 13 juillet 1905</p> <p>Loi n°46-628 du 8 avril 1946 modifiée</p>	<p>Liaisons aériennes 63 000 Volts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ligne aérienne 63kV N0 1 CERET - TROUILLAS - Ligne aérienne 63kV N0 1 MAS-BRUNO - TROUILLAS - Ligne aérienne 63kV N0 1 ASPRES - BAIXAS - Ligne aérienne 63kV N0 2 ASPRES - BAIXAS <p>Liaisons souterraines 320 000 Volts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Liaison courant continu N0 1 SANTA-LLOGAIA - BAIXAS - Liaison courant continu N0 2 SANTA-LLOGAIA - BAIXAS <p>Poste de transformation 63 000 Volts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - POSTE 63kV N0 1 TROUILLAS 	<p>DUP du 2 avril 2011</p>	<p>RTE</p> <p>Groupe Maintenance Réseaux Languedoc-Roussillon</p> <p>Avenue de Badones Prolongée</p> <p>34500 BEZIERS</p>



ANNEXES - LISTE DES SERVITUDES

REVISION - PLU TRULLAS

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

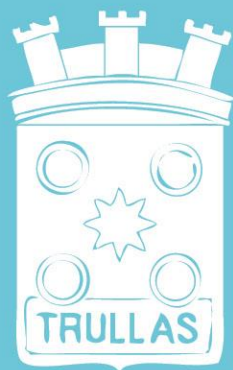
Publié le

ID : 066-246600449-20241205-DEL170_PLUTR2-DE

APPROBATION - 05.12.2024

Nom officiel de la servitude	Référence du texte qui permet d'instituer la servitude	Détail de la servitude	Date de l'acte qui a institué la servitude sur le territoire du P.L.U.	Administration ou service gestionnaire de la servitude
PT3 Servitudes de protection des réseaux de télécommunications	<i>Code des Postes et des Télécommunications Article L.48 (alinéa 2)</i>	Câbles en bordure A9 et RD23	Arrêté préfectoral du 19 avril 2000	France Telecom SDR/GA RS 30, Avenue Pompidor BP 828 11 108 Narbonne Cedex
T1 Servitudes relatives aux chemins de fer	<i>Loi du 15 juillet 1848 sur la police des chemins de fer Article 6 du décret du 30 octobre 1938 portant création de servitudes de visibilité sur voies publiques</i>	Ligne Grande Vitesse	PIG du 15 novembre 2004	SNCF Direction régionale Réseau ferré de France 185, rue Léon Blum BP9252 34043 Montpellier Cedex 1
PM1 Servitudes relatives à la salubrité et sécurité publique	<i>Décret n°95-1089 du 5 octobre 1995 Plan de prévention des risques naturels prévisibles établis en application (décret 2005-3 du 4 janvier 2005, article 8) de l'article L.562-1 du code de l'environnement, (décret n°2000-547 du 16 juin 2000, article 3-11) ou plan de prévention des risques miniers établis en application de l'article 94 du code minier.</i>	Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles (PPRnp)	PPRnp approuvé par arrêté préfectoral du 17 juillet 2002	DDTM 66 Service Eau et Risques Unité prévention des risques 2, rue Jean Richepin BP909 66 020 Perpignan Cedex
T7 Servitude de circulation aérienne	<i>Articles R.244-1 et D.244-1 à D.244-4 du code de l'aviation civile Arrêté ministériel et circulaire du 25 juillet 1990</i>	Servitude établie à l'extérieur des zones grevées par la servitude aéronautique de dégagement T5	Arrêté et circulaire du 25 juillet 1990	DGAC / Service National d'Ingénierie Aéroportuaire (SNIA)-SO Aéroport Bloc technique TSA 85002 33688 Mérignac cedex

Pour la représentation graphique des Servitudes d'Utilité Publique, il convient de se rapprocher des services gestionnaires ou autres autorités compétentes et/ou de visionner les servitudes sur le portail national de l'urbanisme.



Envoyé en préfecture le 12/12/2024
Reçu en préfecture le 12/12/2024
Publié le [REDACTED]
ID : 066-246600449-20241205-DEL170_PLUTR2-DE



COGEAM

Urbanisme / Paysage
Environnement

940 Avenue Eole - Tecnosud II
66 100 PERPIGNAN

contact@cogeam.fr
04.68.80.54.11
cogeam.fr



CRB ENVIRONNEMENT

Environnement

5 Allée des Villas Amiel
66 000 Perpignan

contact@crbe.fr
04.68.82.62.60
crbe.fr